

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

OBJET
N° 2026-3-15

**Modification du règlement
des cimetières**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 6 mars 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 25 février 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la
Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI,
Maire.

Etai~~ent~~ présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-
M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme
LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-
LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-
MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-
M.ZANCHIN

Excusés :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L.2213-7 à L2213-15 confiant au Maire la police des funérailles et des lieux
de sépulture,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L2223-1 à L2213-51 relatif à la gestion des cimetières et des opérations
funéraires,

Suite aux récentes évolutions apportées au cimetière, il est nécessaire de
procéder à diverses modifications dans le règlement du cimetière :

- Utilisation du Jardin du Souvenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le règlement du cimetière modifié suite aux récentes évolutions
apportées au cimetière dans les rubriques suivantes :

- Article 22 - Utilisation du Jardin du Souvenir

PRECISE que les autres articles sont inchangés.

PRECISE que le Maire et les services municipaux sont chargés de
l'exécution et de l'application du présent règlement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

